

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

Dossier: TC/YD/2180986/lv

Répertoire : 2018/82622

"Anheuser-Busch InBev"société anonyme faisant ou ayant fait publiquement un appel à l'épargne
à 1000 Bruxelles, Grand-Place 1Numéro d'entreprise 0417.497.106 Registre des personnes morales numéro Bruxelles
-----**APPROBATION COMPTES ANNUELS**

--

DECHARGES

--

RENOMINATION ADMINISTRATEURS

--

POLITIQUE DE REMUNERATION ET RAPPORT DE REMUNERATION

--

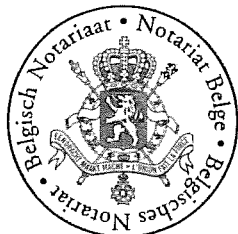
APPROBATION REMUNERATIONS

Ce jour, le vingt-cinq avril deux mille dix-huit.

A 1030 Schaerbeek, Boulevard Auguste Reyers 80, Bluepoint Centre Brussels.

Devant moi, **Tim CARNEWAL**, notaire à Bruxelles, exerçant sa fonction dans la société
"BERQUIN NOTAIRES", ayant son siège social à Bruxelles, avenue Lloyd George, 11.**S'EST REUNIE**l'assemblée générale ordinaire de la société anonyme faisant ou ayant fait publiquement un
appel à l'épargne "**Anheuser-Busch InBev**", ayant son siège à 1000 Bruxelles, Grand-Place 1, ci-après
dénommée la "*Société*" ou "*AB InBev*".**IDENTIFICATION DE LA SOCIETE**La Société a été constituée sous la dénomination "Newbelco" suivant acte reçu par Maître
Peter Van Melkebeke, notaire à Bruxelles, le 3 mars 2016, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 8
mars suivant, sous les numéros 16305365 et 16305366, et rectifié par acte reçu par Maître Tim
Carnewal, notaire à Bruxelles, le 20 juin 2016, publié aux Annexes du Moniteur Belge du 4 juillet suivant,
sous le numéro 16092438.Les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par
Maître Peter Van Melkebeke, notaire à Bruxelles, le 26 avril 2017, publié aux Annexes du Moniteur
belge du 15 mai suivant, sous les numéros 17068299 et 17068300.

La Société est immatriculée au registre des personnes morales sous le numéro 0417.497.106.

OUVERTURE DE L'ASSEMBLEE - COMPOSITION DU BUREAULa séance est ouverte à 11 heures 13 minutes, sous la présidence de Monsieur Olivier
Christian Georges Goudet, domicilié à 1 Brunswick Place, Marylebone, Londres NW1 4PN, Royaume-
Uni.

Langue de travail

Le président signale que le néerlandais et le français seront, conformément à la loi, les langues de travail officielles de l'assemblée. Il invite les personnes qui ne pratiquent aucune de ces deux langues à s'exprimer en anglais.

Composition du bureau

Le président indique qu'il a, conformément à l'article 36 des statuts, constitué le bureau de l'assemblée ce jour, avant l'ouverture de la séance, en procédant aux désignations suivantes :

- Monsieur John Blood, *General Counsel*, a été désignée en qualité de secrétaire de l'assemblée;

- Monsieur Wouters Stefan Marie Germain;

- Monsieur Kolsteeg Marc Albert Jan;

ont été désignés en qualité de scrutateurs.

VÉRIFICATIONS FAITES PAR LE BUREAU - PRÉSENCES

Le président fait rapport à l'assemblée sur les constatations et vérifications qu'a opérées le bureau, au cours et à l'issue des formalités d'enregistrement des participants, en vue de la constitution de l'assemblée :

1. Convocation des titulaires de titres

Avant l'ouverture de la séance, les justificatifs des avis de convocation, parus au *Moniteur belge* et dans la presse ont été remis au bureau. Le bureau a constaté que les dates de parution des avis sont les suivantes :

- le 23 mars 2018 au *Moniteur belge*;

- le 23 mars 2018 dans *De Tijd* (néerlandais), et *L'Echo* (français).

Le texte de la convocation, ainsi que les modèles de procuration et de vote par correspondance, ont par ailleurs été mis à la disposition des actionnaires sur le site web de la Société (www.ab-inbev.com) à partir du 23 mars 2018. Une communication a été envoyée aux différents bureaux de presse afin d'assurer la distribution internationale.

Le bureau a également constaté qu'une convocation a été envoyée par lettre missive aux titulaires de titres nominatifs tels que visés à l'article 120 et l'article 533 du Code des sociétés, ainsi qu'aux Administrateurs et au commissaire.

2. Vérification des pouvoirs des participants à l'assemblée

Concernant la participation à cette assemblée générale, le bureau a vérifié si l'article 33 des statuts a été respecté, ce qui moi, notaire, a été confirmé par le bureau; les différentes pièces à l'appui ainsi que les procurations originales seront conservées dans les archives de la Société.

3. Liste des présences

Une liste des présences a été établie. Cette liste a été signée par chacun des actionnaires ou mandataires d'actionnaires présents.

Cette liste est complétée par une liste des actionnaires qui ont voté par correspondance conformément à l'article 35 des statuts.

Une liste distincte a été établie pour les titulaires d'autres titres nominatifs, qui assistent à l'assemblée en personne ou par mandataire.

4. Vérification du quorum de présences

Le bureau a constaté qu'il résulte de la liste des présences que les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée détiennent 1.516.892.106 Actions, sur un total de deux milliards dix-neuf millions deux cent quarante et un mille neuf cent septante-trois (2.019.241.973) Actions émises par la Société.

La Société détient cependant 85.548.960 Actions propres, de sorte que les droits de vote afférents à ces Actions sont suspendus et que pour la détermination des conditions de présence et de



majorité à observer dans l'assemblée générale, il n'est pas tenu compte de ces Actions, conformément à l'article 622, §1 *juncto* l'article 543,2° du Code des sociétés. Dès lors, il ne doit qu'être tenu compte d'un total 1.933.693.013 Actions émises par la Société.

Par conséquent le bureau a constaté que l'assemblée peut valablement délibérer sur les points à l'ordre du jour.

5. Tiers présents à l'assemblée

Outre les personnes précitées, entre autres les personnes suivantes assistent également à l'assemblée:

- Monsieur Carlos Brito, *Chief Executive Officer*;
- Monsieur Felipe Dutra, *Chief Finance and Technology Officer*;
- Monsieur Joël Brehmen, représentant de Deloitte Réviseurs d'Entreprises, commissaire de la Société;
- quelques représentants de la presse;
- quelques étudiants; et
- quelques employés de la Société et des entreprises qui ont été engagées par la Société afin d'accomplir des tâches de logistique pour cette assemblée.

Le président invite ensuite l'assemblée à constater la validité de sa composition.

Le président demande ensuite à l'assemblée s'il y a des observations à faire.

Puisqu'il n'y a pas d'observations, le bureau constate que par assentiment unanime, l'assemblée se reconnaît valablement constituée pour délibérer sur les points à l'ordre du jour.

ORDRE DU JOUR

Le président rappelle que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant :

A. DÉCISIONS QUI PEUVENT ÊTRE VALABLEMENT ADOPTÉES INDÉPENDAMMENT DU MONTANT DU CAPITAL REPRÉSENTÉ PAR LES ACTIONNAIRES PRÉSENTS OU REPRÉSENTÉS À L'ASSEMBLÉE, MOYENNANT L'APPROBATION PAR LA MAJORITÉ DES VOTES AU MOINS

1. **Rapport de gestion** du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.
2. **Rapport du commissaire** relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.
3. **Communication des comptes annuels consolidés** relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017, ainsi que du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du commissaire sur les comptes annuels consolidés.
4. **Approbaton des comptes annuels**

Proposition de décision : approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017, en ce compris l'affectation suivante du résultat:

		<u>milliers EUR</u>
Bénéfice de l'exercice social :	+	126.952
Bénéfice reporté :	+	15.422.416
Résultat à affecter :	=	15.549.368
Prélèvement sur les réserves :	+	0
Déduction pour la constitution de la réserve indisponible :	-	7.889
Dividende brut pour les actions (*) :	-	6.953.742
Solde du bénéfice reporté :	=	8.587.737

(*) Ceci représente un dividende brut pour 2017 de 3,60 euros par action.



Prenant en considération le dividende intérimaire brut de 1,60 euros par action payé en novembre 2017, un solde brut de 2,00 euros sera payable à partir du 3 mai 2018 (Johannesburg Stock Exchange : 7 mai 2018), à savoir un solde de dividende net de précompte mobilier belge de 1,40 euros par action (dans l'hypothèse où le précompte mobilier belge est de 30%) et de 2,00 euros par action (en cas d'exemption du précompte mobilier belge). Ce montant brut de dividende (et par conséquent le solde de dividende) peut fluctuer en fonction de possibles changements du nombre d'actions propres détenues par la Société à la date de paiement du dividende.

5. Décharge aux administrateurs

Proposition de décision : accorder la décharge aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

6. Décharge au commissaire

Proposition de décision : accorder la décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

7. Nomination d'administrateurs

- a. *Proposition de décision*: sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Paul Cornet de Ways Ruart**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.
- b. *Proposition de décision*: sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Stéfan Descheemaeker**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.
- c. *Proposition de décision*: sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Grégoire de Spoelberch**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.
- d. *Proposition de décision*: sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Alexandre Van Damme**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.
- e. *Proposition de décision*: sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Alexandre Behring**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.
- f. *Proposition de décision*: sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Paulo Lemann**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.
- g. *Proposition de décision*: sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Carlos Alberto da Veiga Sicupira**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.



- h. *Proposition de décision*: sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **M. Marcel Herrmann Telles**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.
- i. *Proposition de décision*: sur proposition de l'Actionnaire de Référence, renouveler la nomination en tant qu'administrateur de **Mme. Maria Asuncion Aramburuzabala**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.
- j. *Proposition de décision* : sur proposition des Actionnaires Restreints, renouveler la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. Martin J. Barrington**, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2018.
- k. *Proposition de décision* : sur proposition des Actionnaires Restreints, renouveler la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. William F. Gifford, Jr.**, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2018.
- l. *Proposition de décision* : sur proposition des Actionnaires Restreints, renouveler la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. Alejandro Santo Domingo Dávila**, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2018.

8. Rémunération

- a. Politique de rémunération et rapport de rémunération de la Société
Proposition de décision : approuver le rapport de rémunération pour l'exercice 2017 tel que repris dans le rapport annuel 2017, en ce compris la politique de rémunération des dirigeants. Le rapport annuel et le rapport de rémunération pour l'année 2017 contenant la politique de rémunération des dirigeants peuvent être consultés comme indiqué à la fin de la présente convocation.
- b. Approbation de l'augmentation de la rémunération annuelle fixe du Président
Proposition de décision : décider, conformément à la recommandation du Comité de Rémunération, d'augmenter de 25 pourcent la rémunération annuelle fixe du Président du Conseil d'Administration (càd de 150.000 euros à 187.500 euros) à partir de l'exercice 2018, à un montant qui équivaut à 2,5 fois la rémunération annuelle fixe des autres administrateurs (à l'exception du Président du Comité d'Audit), étant entendu que (i) la rémunération annuelle fixe des autres administrateurs demeure inchangée à hauteur de 75.000 euros ; (ii) la rémunération annuelle fixe du Président du Comité d'Audit reste 70% plus élevée que celle des autres administrateurs ; (iii) à cette rémunération annuelle fixe s'ajoute un montant de 1.500 euros pour chaque réunion du Conseil d'Administration au-delà de dix réunions physiques et pour chaque réunion d'un Comité à laquelle un administrateur assiste, étant entendu que la prime additionnelle du président de chaque Comité équivaudra toujours au double de ce montant, et (iv) le Conseil d'Administration détermine et modifie, de temps en temps, les règles et le niveau de rémunération des administrateurs porteurs d'un mandat spécial et les règles relatives au remboursement des dépenses engagées par les administrateurs dans le cadre de leur mandat.
- c. Options sur actions des Administrateurs



Proposition de décision : octroyer et, conformément à l'article 554, 7^{ème} alinéa du Code des sociétés, approuver de manière expresse l'octroi de 15.000 options sur actions à chacun des Administrateurs actuels de la Société, étant tous des Administrateurs non-exécutifs, pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social 2017. Toutefois, le nombre d'options sur actions octroyé au Président du Comité d'Audit s'élève à 25.500 et celui attribué au Président du Conseil d'Administration s'élève à 37.500.

Les caractéristiques principales de ces options sur actions peuvent être résumées comme suit : chaque option sur actions confère le droit d'acheter une Action Ordinaire existante de la Société, donnant les mêmes droits (y compris le droit à un dividende) que les autres Actions Ordinaires existantes. Chaque option sur actions est attribuée gratuitement. Son prix d'exercice équivaut au prix de clôture des Actions Ordinaires de la Société sur Euronext Brussels à la date du 24 avril 2018. Toutes les options sur actions ont un terme de dix ans à partir de leur octroi et deviennent exerçables cinq ans après leur octroi. A la fin du terme de dix ans, les options sur actions qui n'auront pas été exercées deviendront automatiquement nulles et sans objet.

d. Modification de la rémunération du commissaire

Proposition de décision : approuver, sur recommandation du Comité d'Audit, la nouvelle rémunération du commissaire pour l'année clôturée au 31 décembre 2017 pour un montant total de 1.356.327 euros, de façon à prendre en compte la modification de l'étendue de la mission d'audit suite à l'agrandissement du groupe après le regroupement avec SAB.

B. POUVOIRS

1. Dépôts

Proposition de décision : sans préjudice d'autres délégations de pouvoirs dans la mesure applicable, délégation de pouvoirs à Jan Vandermeersch, *Global Legal Director Corporate*, avec faculté de substitution, pour tous dépôts et formalités de publication relatives aux décisions qui précèdent.

**EXPOSES PAR MONSIEUR CARLOS BRITO
ET PAR MONSIEUR OLIVIER GOUDET**

Ensuite Monsieur Carlos Brito donne un exposé explicatif concernant les résultats financiers consolidés de la Société pour 2017 tels que ceux-ci ont été publiés dans le rapport annuel de la Société et les initiatives de la Société en 2017 en matière de responsabilité sociétale ("*Corporate Social Responsibility*"). À l'issue de cet exposé, Monsieur Olivier Goudet commente le rapport de rémunération 2017 qui est inclus dans le Rapport Annuel 2017 et qui est soumis à l'approbation de la présente assemblée générale.

Le contenu détaillé de ces exposés n'est pas repris au présent procès-verbal.

QUESTIONS

Le président expose que quelques actionnaires ont fait usage de la possibilité de soumettre leurs questions par écrit à la Société préalablement à l'assemblée à propos de sujets figurant à l'ordre du jour, conformément à l'article 540 du Code des sociétés, et répond à ces questions écrites.

Le président invite ensuite les participants qui le souhaitent à poser les questions que les points figurant à l'ordre du jour appelleraient de leur part.

La session des questions donne lieu à plusieurs interventions. Il a été répondu aux questions par le président et/ou Monsieur Carlos Brito ou de Monsieur Felipe Dutra.



Le président propose dès lors la clôture des débats.

MODALITES DU SCRUTIN

Le président invite ensuite les actionnaires à passer au vote sur chacune des propositions de décision qui figurent à l'ordre du jour.

Il rappelle que chaque Action donne droit à une voix et que seuls les actionnaires et les mandataires d'actionnaires peuvent prendre part au vote.

Le président rappelle également que les propositions de décision peuvent être valablement adoptées indépendamment du montant du capital représenté par les actionnaires présents ou représentés à l'assemblée, moyennant l'approbation par la majorité des votes au moins, conformément à l'article 37.3 des statuts de la Société.

Le président signale que le scrutin se fera au moyen d'un système de vote électronique. La fiabilité de ce système a été vérifiée par la division d'audit interne de la Société.

Le président indique que le sens du vote des actionnaires qui ont voté par correspondance a déjà été introduit dans la base de données de ce système électronique et que ces votes seront ajoutés aux votes exprimés en séance. Les totaux exacts des votes par correspondance et des votes à la séance, sont repris dans le procès-verbal.

Le président passe ensuite la parole à Monsieur Jan Vandermeersch, qui explique, à l'aide de photos projetées sur écran, la manière dont les votes pourront être exprimés au moyen du système électronique. Monsieur Jan Vandermeersch procède notamment avec les participants à un vote-test.

DELIBERATION - RESOLUTIONS

Le président soumet ensuite au vote des actionnaires chacune des propositions des décisions qui figurent à l'ordre du jour.

PRISE DE CONNAISSANCE DES RAPPORTS

Le président demande l'approbation de l'assemblée d'acter dans le procès-verbal qu'il est dispensé de donner lecture des documents énumérés ci-après dont les actionnaires ont pris suffisamment connaissance :

1/ Le rapport du Conseil d'Administration relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

2/ Le rapport du commissaire relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

3/ Les comptes annuels consolidés relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

4/ Les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

PREMIERE RESOLUTION : Approbation des comptes annuels.

Le président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver les comptes annuels relatifs à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017, en ce compris l'affectation suivante du résultat:

		<u>milliers EUR</u>
Bénéfice de l'exercice social :	+	126.952
Bénéfice reporté :	+	15.422.416
Résultat à affecter :	=	15.549.368
Prélèvement sur les réserves :	+	0
Déduction pour la constitution de la réserve indisponible :	-	7.889
Dividende brut pour les actions (*) :	-	6.957.466
Solde du bénéfice reporté :	=	8.584.013

(*) Ceci représente un dividende brut pour 2017 de 3,60 euros par action.



Prenant en considération le dividende intérimaire brut de 1,60 euros par action payé en novembre 2017, un solde brut de 2,00 euros sera payable à partir du 3 mai 2018 (Johannesburg Stock Exchange : 7 mai 2018), à savoir un solde de dividende net de précompte mobilier belge de 1,40 euros par action (dans l'hypothèse où le précompte mobilier belge est de 30%) et de 2,00 euros par action (en cas d'exemption du précompte mobilier belge).

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.892.007

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.007

dont

POUR	1.512.494.159
CONTRE	434.534
ABSTENTION	3.963.314

La résolution a dès lors été acceptée.

DEUXIEME RESOLUTION : Décharge aux Administrateurs.

Le président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge aux Administrateurs de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.892.007

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.007

dont

POUR	1.500.349.733
CONTRE	13.861.451
ABSTENTION	2.680.823

La résolution a dès lors été acceptée.

TROISIEME RESOLUTION : Décharge au commissaire.

Le président soumet à l'assemblée la proposition d'accorder la décharge au commissaire de toute responsabilité résultant de l'accomplissement de son mandat pendant l'exercice social clôturé le 31 décembre 2017.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

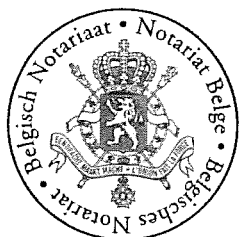
1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.892.006

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.006

dont



POUR	1.503.922.460
CONTRE	7.257.984
ABSTENTION	5.711.562

La résolution a dès lors été acceptée.

QUATRIEME RESOLUTION : Nomination d'Administrateurs.

Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition de l'Actionnaire de Référence, la nomination en tant qu'administrateur de **M. Paul Cornet de Ways Ruart**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.892.007

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.007

dont

POUR	1.315.919.881
CONTRE	200.403.439
ABSTENTION	568.687

La résolution a dès lors été acceptée.

CINQUIEME RESOLUTION : Nomination d'Administrateurs.

Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition de l'Actionnaire de Référence, la nomination en tant qu'administrateur de **M. Stéfan Descheemaeker**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.890.906

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.890.906

dont

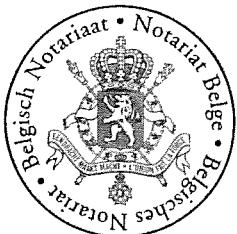
POUR	1.314.490.739
CONTRE	201.834.632
ABSTENTION	565.535

La résolution a dès lors été acceptée.

SIXIEME RESOLUTION : Nomination d'Administrateurs.

Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition de l'Actionnaire de Référence, la nomination en tant qu'administrateur de **M. Grégoire de Spoelberch**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

Vote:



Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.883.657

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.883.657

dont

POUR	1.266.443.979
CONTRE	249.873.742
ABSTENTION	565.936

La résolution a dès lors été acceptée.

SEPTIEME RESOLUTION : Nomination d'Administrateurs.

Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition de l'Actionnaire de Référence, la nomination en tant qu'administrateur de **M. Alexandre Van Damme**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.892.007

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.007

dont

POUR	1.265.423.530
CONTRE	250.901.559
ABSTENTION	566.918

La résolution a dès lors été acceptée.

HUITIEME RESOLUTION : Nomination d'Administrateurs.

Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition de l'Actionnaire de Référence, la nomination en tant qu'administrateur de **M. Alexandre Behring**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.891.950

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.891.950

dont

POUR	1.267.453.081
CONTRE	248.888.420
ABSTENTION	550.449

La résolution a dès lors été acceptée.

NEUVIEME RESOLUTION : Nomination d'Administrateurs.



Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition de l'Actionnaire de Référence, la nomination en tant qu'administrateur de **M. Paulo Lemann**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
1.516.892.007
- 2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%
- 3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.007
dont

POUR	1.314.542.068
CONTRE	201.800.720
ABSTENTION	549.219

La résolution a dès lors été acceptée.

DIXIEME RESOLUTION : Nomination d'Administrateurs.

Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition de l'Actionnaire de Référence, la nomination en tant qu'administrateur de **M. Carlos Alberto da Veiga Sicupira**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
1.516.892.006
- 2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%
- 3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.006
dont

POUR	1.315.355.040
CONTRE	200.972.108
ABSTENTION	564.858

La résolution a dès lors été acceptée.

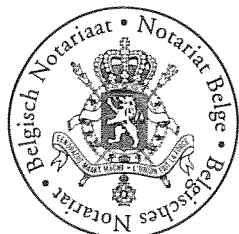
ONZIEME RESOLUTION : Nomination d'Administrateurs.

Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition de l'Actionnaire de Référence, la nomination en tant qu'administrateur de **M. Marcel Herrmann Telles**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
1.516.892.007
- 2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%
- 3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.007



dont

POUR	1.261.489.435
CONTRE	251.233.353
ABSTENTION	4.169.219

La résolution a dès lors été acceptée.

DOUZIEME RESOLUTION : Nomination d'Administrateurs.

Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition de l'Actionnaire de Référence, la nomination en tant qu'administrateur de **Mme. Maria Asuncion Aramburuzabala**, pour une période de deux ans prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2019.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.892.007

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.007

dont

POUR	1.317.526.224
CONTRE	198.801.499
ABSTENTION	564.284

La résolution a dès lors été acceptée.

TREIZIEME RESOLUTION : Nomination d'Administrateurs.

Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition des Actionnaires Restreints, la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. Martin J. Barrington**, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2018.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.883.656

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.883.656

dont

POUR	1.304.739.532
CONTRE	211.587.497
ABSTENTION	556.627

La résolution a dès lors été acceptée.

QUATORZIEME RESOLUTION : Nomination d'Administrateurs.

Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition des Actionnaires Restreints, la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. William**

F. Gifford, Jr., pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2018.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.892.006

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.006

dont

POUR	1.316.231.483
CONTRE	200.103.358
ABSTENTION	557.165

La résolution a dès lors été acceptée.

QUINZIEME RESOLUTION : Nomination d'Administrateurs.

Le président soumet à l'assemblée la proposition de renouveler, sur proposition des Actionnaires Restreints, la nomination en tant qu'Administrateur d'Actions Restreintes de **M. Alejandro Santo Domingo Dávila**, pour une période d'un an prenant fin à l'issue de l'assemblée générale des actionnaires qui devra statuer sur l'approbation des comptes de l'exercice 2018.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.892.006

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.006

dont

POUR	1.315.980.816
CONTRE	200.354.518
ABSTENTION	556.672

La résolution a dès lors été acceptée.

SEIZIEME RESOLUTION : Politique de rémunération et rapport de rémunération de la Société.

Le président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver le rapport de rémunération pour l'exercice 2017 tel que repris dans le rapport annuel 2017, en ce compris la politique de rémunération des dirigeants.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.892.007

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.007

dont



POUR	1.269.459.182
CONTRE	246.704.532
ABSTENTION	728.293

La résolution a dès lors été acceptée.

DIX-SEPTIEME RESOLUTION : Approbation de l'augmentation de la rémunération annuelle fixe du Président.

Le président soumet à l'assemblée la proposition, conformément à la recommandation du Comité de Rémunération, d'augmenter de 25 % la rémunération annuelle fixe du Président du Conseil d'Administration (c'est à dire de 150.000 euros à 187.500 euros) à partir de l'exercice 2018, à un montant qui équivaut à 2,5 fois la rémunération annuelle fixe des autres administrateurs (à l'exception du Président du Comité d'Audit), étant entendu que (i) la rémunération annuelle fixe des autres administrateurs demeure inchangée à hauteur de 75.000 euros ; (ii) la rémunération annuelle fixe du Président du Comité d'Audit reste 70% plus élevée que celle des autres administrateurs ; (iii) à cette rémunération annuelle fixe s'ajoute un montant de 1.500 euros pour chaque réunion du Conseil d'Administration au-delà de dix réunions physiques et pour chaque réunion d'un Comité à laquelle un administrateur assiste, étant entendu que la prime additionnelle du président de chaque Comité équivaudra toujours au double de ce montant, et (iv) le Conseil d'Administration détermine et modifie, de temps en temps, les règles et le niveau de rémunération des administrateurs porteurs d'un mandat spécial et les règles relatives au remboursement des dépenses engagées par les administrateurs dans le cadre de leur mandat.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

- 1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :
1.516.891.907
- 2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%
- 3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.891.907
dont

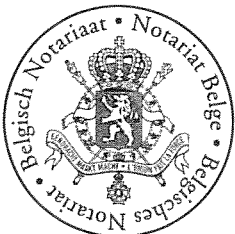
POUR	1.507.894.002
CONTRE	8.038.604
ABSTENTION	959.301

La résolution a dès lors été acceptée.

DIX-HUITIEME RESOLUTION : Options sur actions des Administrateurs.

Le président soumet à l'assemblée la proposition d'octroyer et, conformément à l'article 554, 7^{ème} alinéa du Code des sociétés, approuver de manière expresse l'octroi de 15.000 options sur actions à chacun des Administrateurs actuels de la Société, étant tous des Administrateurs non-exécutifs, pour l'accomplissement de leur mandat pendant l'exercice social 2017. Toutefois, le nombre d'options sur actions octroyé au Président du Comité d'Audit s'élève à 25.500 et celui attribué au Président du Conseil d'Administration s'élève à 37.500.

Les caractéristiques principales de ces options sur actions peuvent être résumées comme suit : chaque option sur actions confère le droit d'acheter une Action Ordinaire existante de la Société, donnant les mêmes droits (y compris le droit à un dividende) que les autres Actions Ordinaires existantes. Chaque option sur actions est attribuée gratuitement. Son prix d'exercice équivaut au prix de clôture des Actions Ordinaires de la Société sur Euronext Brussels à la date du 24 avril 2018. Toutes les options sur actions ont un terme de dix ans à partir de leur octroi et deviennent exerçables cinq



ans après leur octroi. A la fin du terme de dix ans, les options sur actions qui n'auront pas été exercées deviendront automatiquement nulles et sans objet.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.892.007

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.007

dont

POUR	1.301.632.690
CONTRE	214.759.290
ABSTENTION	500.027

La résolution a dès lors été acceptée.

DIX-NEUVIEME RESOLUTION : Modification de la rémunération du commissaire.

Le président soumet à l'assemblée la proposition d'approuver, sur recommandation du Comité d'Audit, la nouvelle rémunération du commissaire pour l'année clôturée au 31 décembre 2017 pour un montant total de 1.356.327 euros, de façon à prendre en compte la modification de l'étendue de la mission d'audit suite à l'agrandissement du groupe après le regroupement avec SAB.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.892.007

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.007

dont

POUR	1.514.976.033
CONTRE	1.338.176
ABSTENTION	577.798

La résolution a dès lors été acceptée.

VINGTIEME RESOLUTION : Pouvoirs.

Le président soumet à l'assemblée la proposition de délégation de pouvoirs, sans préjudice d'autres délégations de pouvoirs dans la mesure applicable, à Jan Vandermeersch, *Global Legal Director Corporate*, avec faculté de substitution, pour tous dépôts et formalités de publication relatives aux décisions qui précèdent.

Vote:

Cette proposition est mise aux voix. Elle est adoptée comme indiqué ci-dessous :

1/ Nombre d'Actions pour lesquelles des votes ont été valablement exprimés :

1.516.892.007

2/ Proportion du capital social représentée par ces votes : 75,12%

3/ Nombre total de votes valablement exprimés : 1.516.892.007

dont



POUR	1.515.873.953
CONTRE	368.107
ABSTENTION	649.947

La résolution a dès lors été acceptée.

CLOTURE DE LA REUNION

L'assemblée est clôturée.

DROIT D'ECRITURE

Le droit d'écriture s'élève à nonante-cinq euros (95,00 EUR).

IDENTITE

Le notaire confirme le nom, prénoms, date et lieu de naissance et domicile du président et des membres du bureau au vu de leurs cartes d'identité/passeport, ainsi que des actionnaires, le cas échéant leurs représentants, qui ont demandés le notaire soussigné de signer le présent procès-verbal.

DONT PROCES-VERBAL

Dressé date et lieu que dessus.

Après lecture intégrale en partie par le président et en partie par notaire Carnewal, le procès-verbal est signé par les membres du bureau, ainsi que par les actionnaires et les mandataires d'actionnaires qui en expriment le désir, et moi, notaire.

Suivent les signatures.

Délivrée avant enregistrement ;

- soit, en application de l'art. 173, 1 bis du Code des Droits d'Enregistrement en vue du dépôt au greffe du tribunal de commerce conformément art. 67 du Code des sociétés;

- soit, en application de la décision administrative d.d. 7 juin 1977, nr. E.E. / 85.234.

Cette expédition est délivrée, avant enregistrement, dans le seul but d'être déposée au Greffe du Tribunal de commerce.

POUR EXPEDITION CONFORME

